

*Le Chargé d'affaires de Suisse a. i. à Colombo, Th. Curchod,
au Délégué à la Coopération technique, A. R. Lindt¹*

Colombo, 4 avril 1966

M. Abdul Sattar, Ambassadeur des Maldives à Colombo, m'a rendu visite hier matin pour me demander si la Suisse serait en mesure d'aider son Gouvernement à créer un centre de tourisme² dans son pays. Il s'agit là d'un objectif sur lequel compte le Sultanat pour améliorer les ressources locales et faciliter l'entrée de devises étrangères.

Comme vous le savez, les Maldives sont devenues indépendantes le 26 juillet 1965³ à la suite du traité signé avec la Grande-Bretagne, laquelle maintient ses droits sur la base de Gan située au sud de l'archipel composé d'environ deux mille îles, îlots et atolls. Le gros handicap des Maldives a été jusqu'à maintenant l'absence de moyens de communication réguliers avec Ceylan et seul un petit caboteur relie les deux pays. Bientôt cependant, une piste d'atterrissage sera inaugurée à Hululle, île toute proche de Malé, la capitale. Le terrain serait capable de recevoir des avions de capacité moyenne, genre DC-3, et Air Ceylon

1. Lettre: E 2005(A) 1978/137 vol. 116 (t.311). Copies à la Division du commerce du Département de l'Economie publique et à l'Ambassade de Suisse à New Delhi.

2. Sur la demande de Ceylan concernant la promotion du tourisme, cf. DDS, vol. 22, doc. 175, dodis.ch/18941.

3. Sur la reconnaissance des Maldives, cf. le PVCF N° 1993 du 19 novembre 1965, dodis.ch/31275. Sur la reconnaissance de nouveaux Etats, cf. doc. 98, dodis.ch/31268, note 4. Sur la question de l'établissement des relations diplomatiques entre la Suisse et les Maldives, cf. FF, 1966, II, pp. 517-522.



se propose d'inaugurer un service pour autant que le nombre des passagers soit suffisant.

Les Maldives sont fort peu connues et rares sont les étrangers, à l'exception des Britanniques, qui y ont séjourné. Dans tous les cas aucune installation touristique n'y existe et tout serait à créer. C'est un travail de pionnier qu'il s'agirait donc d'entreprendre. De son côté, l'archipel dispose de quelques atouts: mer limpide aux innombrables poissons multicolores, nombreuses plages et, enfin, solitude complète. De telles conditions pourraient, cas échéant, retenir l'attention des organisations de voyages, à la recherche de terrains vierges.

La requête de l'Ambassadeur des Maldives m'a été présentée dans un sens général et de manière interrogative. Il me plairait dès lors de savoir dans quelle mesure vous pourriez l'examiner, à la lumière de l'expérience acquise dans le domaine touristique. Je vous remercie de votre réponse⁴.

4. Cf. la lettre de R. Pestalozzi à Th. Curchod du 29 avril 1966, dodis.ch/31527.